**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Ce à quoi il faut veiller avec les chaînes à neige**

**Monter les chaînes à neige facilement et en toute sécurité**

***Berne, le 8 février 2019* – Les chaînes à neige ne servent à quelque chose que lorsque l’automobiliste les monte correctement. Les garagistes de l’Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) savent à quoi il convient de veiller lors de l’utilisation de chaînes à neige.**

En hiver, les chaînes à neige sont non seulement utiles mais aussi obligatoires en altitude. C’est indiqué par le signal « Chaînes à neige obligatoires », un panneau bleu représentant un pneu chaîné. Si l’on ne respecte pas cette directive, on risque de se retrouver coincé sur le bord de la route voire sanctionné par une amende. Sans signalisation, les chaînes ne doivent être chaussées que lorsqu’elles sont vraiment nécessaires. « Le principe est le suivant : les mettre le plus tard possible et les enlever le plus rapidement possible », explique Markus Peter, Chef Technique & Environnement de l’UPSA.

La chaîne a pour mission de s’accrocher à la neige avec ses maillons et d’éviter que la roue ne glisse. Cela ne fonctionne que sur une couche de neige tassée ou en présence d’une hauteur de neige relativement importante mais pas sur de la neige fondue ou du verglas. « Dès que la route est dégagée, il faut démonter les chaînes le plus rapidement possible », explique Markus Peter. « Sinon, on risque une usure excessive. » Après utilisation, elles doivent être nettoyées à l’eau avant d’être séchées.

Quand on roule avec des chaînes à neige, il ne faut pas dépasser 50 km/h. « Une remorque a elle aussi besoin de chaînes à neige », précise le professionnel. « La remorque reste ainsi davantage dans la trajectoire et peut plus facilement être freinée. » En général, les automobilistes ayant monté leurs chaînes à neige doivent adapter leur comportement de conduite et de freinage.

**S’exercer au sec chez soi**

Lors du montage sur le bord de la route, il faut impérativement porter un gilet de sécurité. Le Chef Technique & Environnement de l’association des garagistes suisses recommande par ailleurs d’avoir en permanence sous la main des gants, une lampe frontale et un petit support afin de ne pas être obligé de s’agenouiller directement sur la chaussée humide ou recouverte de neige. On peut aussi utiliser le tapis de la voiture. « Il est par ailleurs recommandé d’essayer une fois de monter les chaînes à neige chez soi au chaud et de ne pas faire sa première tentative sur le bord de la route par un froid glacial. On peut ainsi se familiariser avec leur utilisation. » Les chaînes sont toujours montées sur les roues motrices. Concernant les véhicules tout-terrain, le mode d’emploi indique sur quel essieu il est recommandé d’installer ces aides pratiques en métal.

Après les cent premiers mètres, il faut contrôler que les chaînes à neige tiennent bien. Elles ne doivent ni faire de boucles ni toucher d’autres parties de la voiture. « Sinon elles détruisent tout », affirme Markus Peter. Les garagistes UPSA se feront un plaisir d’aider leurs clients et de leur expliquer comment bien monter les chaînes. Ils peuvent aussi conseiller les automobilistes et les aider à trouver les bonnes dimensions ainsi que leur donner des conseils sur les différents systèmes qui existent.

Légende de la photo : « Installation le plus tard possible et démontage le plus rapidement possible » : quelques points doivent être respectés lors du montage de chaînes à neige.

**De plus amples informations** sont disponibles auprès de Markus Peter, Chef Technique & Environnement de l’UPSA,

*téléphone 031 307 15 15, e-mail markus.peter@agvs-upsa.ch*

***L’Union professionnelle suisse de l’automobile (UPSA)***

*La branche suisse de l’automobile est constituée d’une multitude de petites structures : fondée en 1927, l’UPSA est aujourd’hui l’association professionnelle et sectorielle des garagistes suisses comptant près de 4 000 petites, moyennes et grandes entreprises, des concessions automobiles ainsi que des établissements indépendants. Les 39 000 collaborateurs des entreprises UPSA – dont 9 000 personnes en formation – vendent, entretiennent et réparent la plus grande partie du parc automobile suisse qui compte environ 6 millions de véhicules.*

**Texte et image téléchargeables sur le site** [**www.agvs-upsa.ch**](http://www.agvs-upsa.ch) **dans la rubrique « Médias » située en bas de page.**